



VUE DU PROJET DE TRAVAUX A L'ENTREE DE LA COMMUNE (CIMETIERE)

Le BULLETIN DE Laneuvelotte

MAI 2024

L'édito du Maire

Quand le printemps arrive et voit fleurir vos projets... La municipalité s'engage dans les projets d'aménagement et d'équipements au service de sa population.

L'étude de l'aménagement de l'entrée du village, côté Champenoux, lancée en octobre 2023 se poursuit ainsi à bon rythme. Le projet se précise, l'avis et les idées des habitants ont été entendus lors d'une réunion publique le 15 mars dernier. L'équipe municipale se mobilise et multiplie les rencontres avec la Préfecture, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'Agence de l'eau et la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné. Le tracé de l'entrée s'affine avec le maître d'œuvre. Laneuvelotte prône le travail en équipe !

Tiens, voilà une valeur sportive au cours d'une année qui ne le sera pas moins. Au-delà du rythme des projets, ce sont bien les Jeux Olympiques qui donneront le ton « sportif » des prochains mois. Pas de flamme olympique dans les rues de

Laneuvelotte mais l'organisation d'un bel évènement rassemblant les générations autour du sport le samedi 29 juin prochain. Faisons battre nos cœurs, faisons battre le cœur du village ensemble avec générosité !

Albert Camus ne disait-il pas que « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ! » Vous y êtes invités, chers sans-culottes, et comment ne pas l'être à Laneuvelotte, « village d'avenir » !

Ce bulletin municipal, publié chaque trimestre, exprime une nouvelle fois cette générosité collective avec force d'initiatives au sein de notre village. Bravo pour votre engagement !

J'en suis particulièrement fier et je vous souhaite sincèrement, à toutes et à tous, de profiter au mieux de cette période printanière avec le plaisir de la partager ensemble avec amitié, respect et excellence, valeurs de l'olympisme, et avec détermination, égalité, inspiration et courage, valeurs paralympiques. A partager sans modération !



Opération « chasse aux déchets » le 16 mars 2024 organisée par l'ACCA (association de chasse) et la municipalité avec une très belle participation des sans-culottes



Chasse aux œufs pour les enfants et défis en tous genres étaient proposés par le comité des fêtes de Laneuvelotte le 24 mars dernier en plein air !

INFOS

Naissance

Nous saluons la première naissance de l'année 2024 avec l'arrivée de Tasnim le 9 février 2024 pour le plus grand bonheur de ses parents Khalid et Rachida BAKKASS et de son grand frère Jibril, heureux d'accueillir sa petite sœur. Toutes nos félicitations !

1^{er} marché de producteurs locaux printanier à Laneuvelotte !

Une idée brillante que ce marché de producteurs locaux qui a été lancé en septembre dernier par le comité des fêtes de Laneuvelotte, et qui revenait dans une version printanière inédite le 6 avril 2024.

En plein cœur du village, près de 30 producteurs ou artisans locaux permettaient aux habitants de Laneuvelotte et des environs de découvrir ou redécouvrir leurs produits et de les consommer sur place puisque l'association avait installé tables, bancs, barbecue en format auberge espagnole dans une ambiance chaleureuse.

Prochains rdvs à Laneuvelotte !

La municipalité vous propose 3 rdvs d'ici la pause estivale :

Une commémoration du 8 mai, à 11h00, au cimetière, à laquelle chaque habitant est invité. Au vu du calendrier de ce mois de mai, le format habituel sera repris.

Une action de **fleurissement du village** où chaque habitant est invité à donner un coup de main **samedi 25 mai à 9h30** (rdv devant la mairie).

Un évènement sportif où adultes et enfants se défieront **samedi 29 juin 2024**. Réservez votre date pour cet évènement dans la droite ligne de la période olympique qui s'ouvrira ensuite.

En vacances les aînés !

Une semaine de vacances au village d'Embleteuse, sur la magnifique côte d'Opale, ça vous dit ? Réservé à 140 personnes de 60 ans et plus sur la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, ce voyage est proposé du 6 au 13 octobre 2024. Inscriptions avant le 31 mai 2021 suivant les informations mentionnées dans le flyer distribué en boîte aux lettres.

Les horaires de travaux bruyants et de tonte de pelouse

Les travaux bruyants et la tonte de pelouse sont encadrés par un arrêté préfectoral et doivent être réalisés :

- Du lundi au vendredi : entre 8h00 et 20h00
- Les samedis : entre 9h00 et 12h00 et entre 15h00 et 19h00
- Les dimanches et jours fériés : entre 10h00 et 12h00

Les habitants de Laneuvelotte sont généreux !

Les 13 et 14 avril dernier, l'équipe municipale s'est mobilisée pour se présenter au domicile des sans-culottes afin de faire appel à votre générosité au profit des enfants et adultes en situation de handicap. Organisée par l'AEIM, l'opération « brioches de l'amitié », menée depuis de nombreuses années à Laneuvelotte, a été un nouveau succès avec 100 brioches vendues. Un grand merci !

Prochaines animations à la bibliothèque

Le 15 mai de 17h à 19h, fête des parents avec 2 ateliers à base d'objets recyclés.

Le 17 mai de 17h30 à 20h, atelier linogravure et écriture sur le thème de l'arbre et de la forêt. 2 évènements menés en partenariat avec la Com Com de Seille et Grand Couronné.

Un nouveau marathonien à Laneuvelotte

Un habitant à l'honneur avec Benjamin GUILHEMJOUAN.

Il habite actuellement au hameau de Voirincourt et a réussi une très belle performance en allant au bout de son 1^{er} marathon, le marathon de Paris le 7 avril dernier.

Ce sportif assidu a accompli le parcours de 42,195km en 3 heures, 27 minutes et 59 secondes. Bravo !



Elections européennes

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. Les inscriptions sur liste électorale ont pu avoir lieu jusqu'au 3 mai 2024.

Le jour du scrutin, vous pourrez ainsi vous présenter entre 8h00 et 18h00 en

mairie pour voter pour vos représentants au Parlement européen.



MODIFICATION TEMPORAIRE DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Dans l'attente du recrutement (en cours) d'une secrétaire de mairie, les horaires de permanence sont maintenus chaque lundi de 17h00 à 19h00 (en présence des élus).

En dehors de ce créneau d'horaire, vous êtes invité(e)s à nous contacter par mail à l'adresse accueil@laneuvelotte.fr ou par téléphone au 03.83.20.50.06.

Un élu prendra connaissance de votre mail ou de votre message téléphonique et vous recontactera au plus vite.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour suivre les infos de votre commune, rendez-vous sur www.laneuvelotte.fr

Avec les actus en ligne et l'inscription à l'alerte mail (en 3 clics sur la page d'accueil)

Les projets en cours

Présentation du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024

Les projets municipaux reposent sur un savant équilibre budgétaire entre maîtrise des charges de fonctionnement (charges courantes de la mairie) et préparation d'investissements d'avenir pour la commune avec le soutien de partenaires.

Une maîtrise des charges de fonctionnement

« Tout augmente ! » et les charges de fonctionnement de la commune de Laneuvelotte n'échappent pas à la règle avec une augmentation de 3,2% en 2023, nuancée par l'augmentation moyenne de 5,8% pour les collectivités locales en France. La hausse est principalement liée à Laneuvelotte à l'entretien des bâtiments communaux (salle municipale et logements locatifs pour 10K€) et l'intervention d'un archiviste, prestation nécessaire qui n'avait encore jamais été réalisée (9K€).

Avec des recettes de fonctionnement plutôt stables (affouages pour les habitants et vente de bois à l'ONF, impôts fonciers, loyers des appartements communaux, ...), la commune dégage un excédent de fonctionnement en 2023 de 226K€ qui s'ajoute aux excédents réalisés les années précédentes (436K€). Ces excédents cumulés permettent de financer les futures charges de fonctionnement comme les travaux sur

les logements communaux, les participations stables au syndicat scolaire (950€/enfant scolarisé) et au syndicat omnisports, la poursuite de la dynamique d'animation (organisation de St Nicolas ou encore du voyage des aînés à Kirrwiller). Ces excédents permettent aussi de financer les investissements à venir.

La préparation d'investissements d'avenir

81% des dépenses d'investissement 2023 sont constituées par l'achat de la « ferme Deranton » pour un montant de 264 900€ (frais de notaire inclus) qui doit permettre de mener des projets municipaux pluriannuels. C'est pour ce projet que Laneuvelotte a été labellisé « village d'avenir » afin d'être accompagné par l'Etat en ingénierie et en recherche d'appuis financiers.

Naturellement, le résultat d'investissement en 2023 est négatif (-172K€). Il se trouve quelque peu atténué par l'excédent cumulé en investissement au cours des années antérieures (+47K€), un excédent qui a été dégagé alors que des travaux ont été entrepris depuis le début de ce mandat (enfouissement des réseaux et sécurisation de l'entrée de village, côté Seichamps).

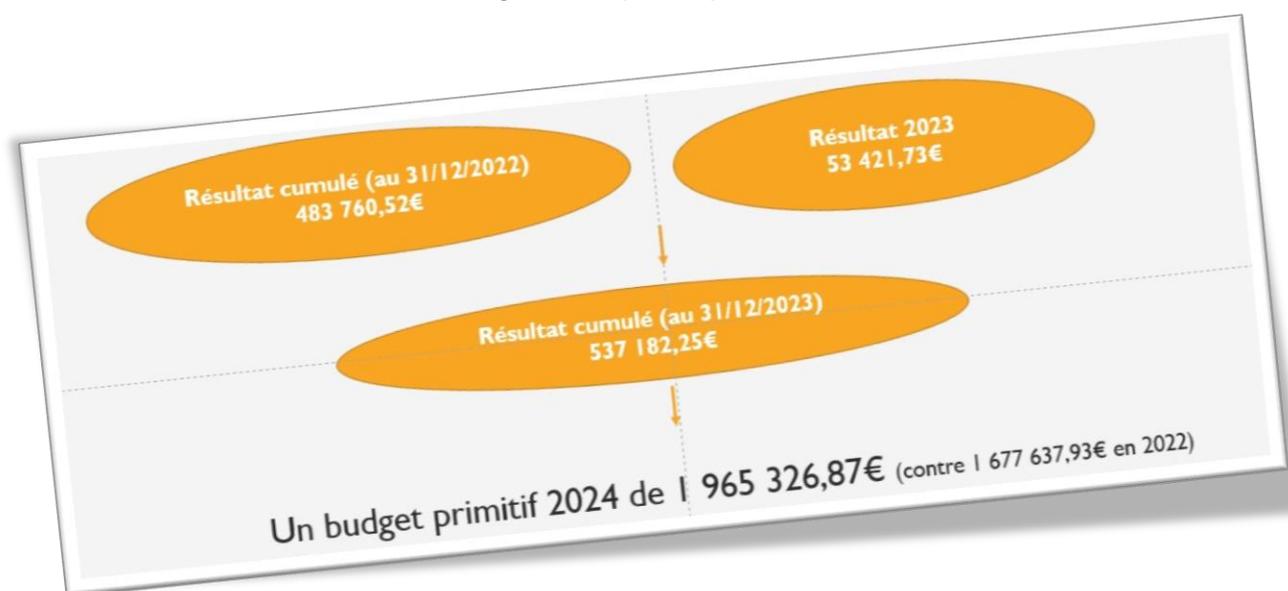
Ainsi, au 31/12/2023, le résultat cumulé (fonctionnement + investissement) est largement positif (+537K€) et abonde un budget municipal de près de 2M€ en

2024. Cela conforte la stratégie municipale de conserver, voire d'accroître une situation budgétaire saine afin de mener des projets ambitieux, structurants et pluriannuels.

Pour cela, soyons sérieux, avant d'engager des travaux, il s'agit de les étudier avec soin. Etudier le niveau de dépenses et les soutiens financiers. L'étude menée actuellement avec Atelier MOKA pour le projet d'agrandissement du cimetière, de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de village côté Champenoux participe à cet objectif (430K€ ttc d'études et travaux estimés), tout comme les études à venir pour la construction d'une salle socioculturelle et pour l'implantation de nouveaux locaux techniques, d'habitats seniors et d'une structure petite enfance (120K€ de frais d'étude estimés).

La transition écologique n'est pas occultée à Laneuvelotte. Fruit d'un engagement collectif (habitants, associations, ...), le projet municipal est assorti d'aménagements portant une réelle ambition environnementale : plantations, éclairage LED (Vieux chemin et Sablons), énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur la mairie), facilitation du geste de tri.

Pour financer ces projets, la commune peut se satisfaire de n'avoir actuellement aucun endettement grevant son budget. Le dernier emprunt ayant été totalement remboursé en 2022.



DELIBERATIONS

Le conseil municipal a examiné et a rendu un avis favorable sur toutes les délibérations présentées au cours de cette séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Cette séance du conseil municipal comportait un ordre du jour dense avec 13 délibérations.

Une présentation synthétique des comptes 2023 et des prévisions budgétaires 2024 lançait la séance et permettait de valider la gestion financière saine de la commune avec un excédent cumulé au 31/12/2023 de 537 182,25€ (cf détail en page 3 de ce bulletin). La décision était prise par les élus de maintenir les taux d'imposition actuels (augmentation nationale des bases fiscales de 3,9% en 2024).

Au vu du départ pour raisons personnelles d'Angélique DE ALMEIDA du poste de secrétaire de mairie, le tableau des effectifs est modifié avec une ouverture sur le grade de rédacteur territorial et la possibilité de recruter un agent titulaire ou contractuel.

La reconduction du bail souscrit par la mairie auprès de Mme Christine BOURCY pour un garage est validée pour un an, renouvelable, au tarif de 300€/mois. Par ailleurs, un logement communal s'est libéré le 1^{er} février 2024 au « presbytère » situé au 24 grande rue. Au vu du solde

d'impayés au moment de leur départ, la conservation du dépôt de garantie, correspondant à un mois de loyer, a été entérinée. Ce même logement a bénéficié de quelques travaux de réfection et se trouve à nouveau loué depuis le 1^{er} mai avec l'installation de Mme Aurélie MARCHAND et M. Frédéric MOECKES pour un loyer mensuel de 508,22€.

Enfin, les élus ont eu à examiner le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la multipôle sud Lorraine qui prévoit les orientations foncières de notre territoire et qui entraînera à terme la modification du plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est prévu dans le SCoT une diminution importante de la consommation foncière à l'échelle de la multipôle (13 intercommunalités), mais plus encore sur Seille et Grand Couronné (125 hectares consommés entre 2011 et 2020, objectif de 41ha entre 2021 et 2030). Il est aussi prévu que 70% des nouveaux logements soient produits dans l'enveloppe urbaine déjà existante, sans tenir compte de la faible vacance à Laneuvelotte et aux alentours. Le développement économique, notamment pour l'artisanat local, sera également contraint puisqu'il sera mis en concurrence avec l'habitat dans cette enveloppe de 41ha à l'échelle des 42 communes de Seille et Grand Couronné. Conscients que la consommation foncière doit intégrer les



Les logements du « Presbytère »

enjeux environnementaux, et conscient du développement mesuré de l'enveloppe urbaine à Laneuvelotte, les élus municipaux souhaitent tout de même alerter, par un avis réservé sur le projet, sur les conséquences portées au potentiel développement de notre territoire et sur la recherche d'équilibre nécessaire entre ce développement et notre cadre de vie rural.

LE SAVIEZ-VOUS ? UN DEFIBRILLATEUR A DISPOSITION DANS LA COMMUNE

Pour toute urgence, il est rappelé qu'un défibrillateur est installé devant la salle communale, au 12 grande rue.

Des sessions de formation gratuites ont été organisées par la municipalité auprès des adultes en 2022 et auprès des jeunes en 2024 avec la Protection civile. Elles pourraient être renouvelées suivant les sollicitations reçues.

238,80 €, c'est le coût de la maintenance du défibrillateur payé par la municipalité chaque année (hors remplacement de matériel).

Un appui aux associations en hausse !

Lors de la séance du conseil municipal du 2 avril dernier, les élus ont voté le versement de subventions pour les associations avec une volonté manifeste et concrétisée d'encourager le développement d'animation dans le village de Laneuvelotte.

AIRPAS, l'ADMR du Pain de Sucre et l'USEP bénéficient ainsi d'un versement de 200€ en 2024. L'association sportive du Grand Couronné, Laneuv'old cars, le foyer rural de Laneuvelotte et le comité des fêtes de Laneuvelotte reçoivent 439€ cette année (1€/habitant).

De manière objective, il doit être rappelé que le nombre d'associations soutenues a plus que doublé depuis le début du mandat (7 associations contre 3) et que le versement financier a presque triplé (2 356€ annuels contre 866€ au début du mandat).



Le CA du comité des fêtes